

## Sommaire

- 1- Stage du 28 mai
- 2- Lettre à la Rectrice

### 1- Stage Snes-Fsu du 28 mai à Blois

Le SNES-FSU organise un stage syndical le jeudi 28 mai à la nouvelle Bourse du travail de Blois.

Ce sera l'occasion d'évoquer un certain nombre de dossiers en cours :

- La mise en place du SPRO dans l'académie et dans les départements.
- La carte des CIO : où en est-on ?
- Le GT 14 : le nouveau corps des psychologues de l'Education : dernières informations.

- La circulaire « retour en formation initiale ».
- La situation des CIO du 41 et du 28
- Résultats du mouvement inter
- Le colloque des 11 et 12 juin 2015 organisé par la FSU : le psychologue en institution.

Un compte rendu des journées nationales des responsables académiques Snes-Fsu les 21 et 22 mai permettra de faire un point sur la situation des académies.

Ci-joint la convocation.

Il faut faire une demande d'autorisation d'absence avant le 27 avril donc avant les vacances de Pâques.

## 2- Lettre du Snes-Fsu adressée à la Rectrice

Orléans, le 9 avril 2015

**Objet : Demande d'informations concernant la carte-cible des CIO transmise au Ministère**

« Madame le Recteur,

Un **groupe de travail concernant la « carte-cible » des CIO pour l'académie d'Orléans-Tours** a été réuni le 19 mars 2015. Le SNES-FSU a demandé, comme nous l'avons fait régulièrement auprès de vous, le maintien de la carte actuelle des CIO, la reprise des 10 CIO à gestion départementale par l'État et la transformation des 4 antennes en CIO avec un Directeur. Vous avez-vous-même reconnu, lors d'audiences ou d'instances, que cette carte était la bonne.

Lors de ce GT, la discussion autour des **critères à prendre en compte** (population scolaire, ruralité, éloignement des établissements des CIO, étudiants, 14-25 ans, lycées agricoles, population globale...) a permis de mettre en évidence que **la présence de chaque CIO sur le territoire se justifiait pleinement.**

Mais un nouveau concept est apparu, le **CIO « multi-sites »**, qui n'a aucune existence réglementaire. Ni antenne, ni annexe, il présente, du point de vue administratif, l'avantage de pouvoir être déplacé ou fermé sans aucune contrainte. En même temps, cela fragilisera les droits des personnels en matière de gestion (affectation, mutation, mesure de carte scolaire, frais de déplacement). En effet, ces lieux n'ayant pas d'exis-

tence, les collègues seraient affectés dans un « vrai » CIO et exerceraient sur un site qui n'existe pas. Le SNES-FSU s'opposera à ce type d'organisation.

Comme vous le savez, le SNES-FSU a appelé les conseillers d'orientation-psychologues et les Directeurs de CIO à se réunir devant le ministère le **vendredi 20 mars**. Une délégation représentant plusieurs académies a été reçue. Lors de cette audience, **M. Bellier, IGEN**, a déclaré, concernant la « carte cible », que les recteurs avaient la possibilité de signaler au Ministère que la prévision pour leur académie, n'était pas suffisante. De plus, le Ministère a demandé aux académies de faire parvenir une **estimation objective des moyens nécessaires**. Le coût moyen d'un CIO, évalué à 35000 euros, n'aurait d'autre réalité que statistique à partir des crédits du BOP 214, nous a-t-on dit.

**C'est pourquoi nous vous demandons, Madame Le Recteur, de nous informer de la carte cible que vous comptez faire parvenir au Ministère, ainsi que l'estimation des moyens que vous jugez nécessaires pour le bon fonctionnement des CIO.**

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame le Recteur, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

Emmanuelle Kraemer et Sylvie Berger

Snes-Fsu d'Orléans-Tours »